

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4861**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat de psychomotricien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Directeur DHOS

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le travail du psychomotricien vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste dont peuvent souffrir les enfants, les adolescents, les adultes et personnes âgées : bégaiement, tic, trouble de l'orientation et du comportement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

En tant que salarié, le psychomotricien travaille surtout dans le domaine de l'enfance ou de l'adolescence inadaptée, dans des centres spécialisés, des établissements hospitaliers, des services médico-pédagogiques ou des hôpitaux psychiatriques.

En libéral le psychomotricien a sa propre clientèle et travaille en collaboration avec les psychiatres, pédiatres, psychologues et les enseignants (l'exercice libéral ne concerne que 9% des psychomotriciens).

Psychomotricien

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1412 : Rééducation en psychomotricité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le psychomotricien est titulaire d'un Diplôme d'Etat, qui se prépare en trois ans dans un Institut de formation agréé par le Préfet de région.

ACCES: la formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ;
 - être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.
 - avoir satisfait aux épreuves d'admission qui se composent :
 - . d'une épreuve de biologie sur le programme de première et terminale scientifique, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points ;
 - . d'une contraction de texte, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points ;
 - . d'une épreuve complémentaire, qui peut être organisée par les Instituts, consistant en un entretien ou des tests psychotechniques, notée sur 10 points.
- Une moyenne de 10/20 est exigée pour l'ensemble des épreuves.-
- Attention* : des conditions spécifiques d'admission sont expérimentées à Bordeaux. L'admission en centre de formation n'est pas déterminée au moyen des épreuves précitées mais en fonction du rang de classement obtenu par les candidats à l'issue d'une année préalable et obligatoire de PCEM1 adapté.
- L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant :
 - . Que le candidat n'est atteint d'aucune affection physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession ;
 - . Des vaccinations antitétanique, antipoliomyélitique, antidiphtérique et antityphoïdique. Il doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.

LA FORMATION :

Elle correspond à un volume horaire de 2522 heures auxquelles s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique. Elle comprend des enseignements théoriques (1392 heures), théorico-cliniques (études de cas : 100 heures) et pratiques (680 heures de stage). L'objectif de la première année est orienté vers le fonctionnement de la personne en bonne santé à tous les âges de la vie ; la seconde a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques de soin ; enfin la dernière année est orientée vers le processus de professionnalisation.

L'évaluation des étudiants se fait dans le cadre du contrôle continu selon des modalités diverses : des interrogations orales, des rapports de

stages notés, des études de dossier, des examens pratiques, des contrôles écrits (en février et en juin). Le passage dans l'année supérieure est subordonné à l'obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et à la validation des stages de l'année considérée.

Il est possible d'accéder directement en deuxième année sous réserve de succès à une épreuve particulière si :

- la personne a validé le premier cycle des études médicales ;
- la personne est titulaire d'une licence ou maîtrise en psychologie, en sciences et techniques des activités physiques et sportives ;
- la personne est titulaire du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute, infirmier, infirmier du secteur psychiatrique, masseur-kinésithérapeute, éducateur spécialisé, du Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients, d'orthophonie, d'orthoptie, de certains brevets d'Etat sportifs, du diplôme de maître d'éducation physique.

L'EXAMEN DU DIPLOME D'ETAT consiste :

- en une mise en situation professionnelle, d'une durée de 45 minutes à une heure, notée sur 20 ;
- en la présentation et la soutenance d'un mémoire, d'une durée de 45 minutes maximum, notée sur 20.

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratique de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme : est reçu le candidat qui a obtenu au moins 30 points et aucune note inférieure à 10/20 à l'une des deux épreuves.

APPROFONDIR SA FORMATION APRES LE DIPLOME

- Accès de plein droit en licence de sciences sanitaires et sociales et en licence de sciences de l'éducation.

- Le psychomotricien peut se spécialiser en psychothérapie.

- Il peut poursuivre après le diplôme par :

- . Un DU personnes physiquement dépendantes, retour et maintien à domicile (université de médecine de Besançon) ;
- . Un DU perfectionnement clinique et recherche en psychomotricité (université Bordeaux II), ouvert après deux ans d'exercice ;

- Les titulaires du diplôme sont dispensés de l'examen d'entrée et de la première année dans les écoles de masseur kinésithérapie ou ergothérapie, sous réserve de succès à l'examen de passage en deuxième année.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le préfet de région nomme les membres du jury, sur proposition du directeur régional des affaires sanitaires et sociales, après avis du médecin inspecteur régional de la santé. Le jury est présidé par le médecin inspecteur de santé publique. Il comprend, outre le président : - 1 médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité - 2 psychomotriciens Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le préfet de région nomme les membres du jury, sur proposition du directeur régional des affaires sanitaires et sociales, après avis du médecin inspecteur régional de la santé. Le jury est présidé par le médecin inspecteur de santé publique. Il comprend, outre le président : - 1 médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité - 2 psychomotriciens Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>Sont dispensés de la 1ère année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien, les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de 1ère année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - validation du 1er cycle des études médicales - licence ou maîtrise de psychologie - diplôme d'Etat d'ergothérapeute - diplôme d'Etat d'infirmier - diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique - diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute - diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - certificat de capacité en orthoptie - certificat de capacité en orthophonie - certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés - licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives - brevets d'Etat classés dans le tableau A de l'arrêté du 4 mai 1995 fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives conformément à l'article 43 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion de ces activités ; - diplôme de maître d'éducation physique - certificat de capacité d'orthoptiste 	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret n° 76-782 du 15 février 1974 modifié portant création du diplôme d'Etat de psychomotricien

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Pour plus d'informations

Statistiques :

Il y a 5 894 psychomotriciens dont 85% de femmes

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Institut Inter-Régional de Formation en Psychomotricité
LEDEE, Sonia (DGOS) <Sonia.LEDEE@sante.gouv.fr>, Rue Dr Léon Mangeney
BP 1370
68070 MULHOUSE Cedex

Institut de Formation de Psychomotricité
Université Victor Segalen – Bordeaux 2
3, ter Place de la Victoire – case 65
33076 BORDEAUX Cedex

Institut de Formation des Psychomotriciens
Faculté des Sciences
Rue de Chartres
45100 ORLEANS

Institut de Formation de Psychomotriciens R. LeclercqParc Eurasanté

57, rue Salvador Allende - Bâtiment E "Le Caducée"
59120 LOOS

Institut de Formation en Psychomotricité UPMC
FMPMF Site de la Pitié-Salpêtrière
91-105, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice
19-25 Rue Gallieni
92100 BOULOGNE BILLAN COURT

Institut de Formation en Psychomotricité
Les Mureaux CAMPUS de Formation
1 Rue Baptiste Marcet
78130 LES MUREAUX

Institut de Formation en Psychomotricité (Université Paul Sabatier - Toulouse III)
Faculté de Médecine de Rangueil
133, Route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex 09

Institut de Formation en Psychomotricité
ERFPS

14, rue du Professeur Stewart
76042 ROUEN Cedex 1

IFRES de Normandie

25, rue de Balzac - BP 56, 61002 ALENCON

Institut Technique de Réadaptation Université Lyon I - Claude Bernard

8, avenue Rockefeller
69373 LYON Cedex 08

ISRP Vichy

Pôle Universitaire de Vichy

14 Rue Maréchal Foch, 03200 Vichy

Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice

Pavillon V - Hôpital Sainte Margueritte - 270 Bd Sainte Margueritte

13009 MARSEILLE

Institut de Formation en Psychomotricité

IFPVPS

6, Avenue de Toulon

83400 HYERES

Institut Régional de Formation en Psychomotricité

I D Chemin Véolia, Bois d'Olives - BP 24

97432 RAVINE DES CABRIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :